

Questions et réponses n° 4 – DP – W6369-22-X043 – Formation en science des données et en programmation

Date de publication de la DP : 17 mai 2022

Date de clôture de la DP : **9 août 2022 à 14 h**

Numéro	Questions/réponses/modifications
Question 1	À l'exigence CTC3, la double référence à la « programmation R » est-elle une erreur? Devrait-on lire « programmation Python »?
Réponse 1	Voir la modification 1.
Modification 1	<p><u>SUPPRIMER</u> entièrement l'exigence cotée CTC3 de la section CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS et <u>INSÉRER</u> ce qui suit :</p> <p>CTC3 – En plus du CTO 8, le soumissionnaire devrait clairement démontrer que la formation fournit plus de cinq modules de chacun des sujets de programmation Python suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Importation de données; b) Fonctions; c) Algorithmes; d) Mise en condition; e) Types de données; f) Manipulation de données, y compris importation, nettoyage et jointure de données; g) Visualisation des données.
Question 2	Est-il juste de dire que pour obtenir la note maximale à l'exigence CTC1, il faut que chacun des cinq (5) sujets comprenne dix (10) modules ou plus, ce qui représente un total de 50 modules ou plus?
Réponse 2	Oui.
Question 3 :	Pouvons-nous proposer une autre option de séances en direct à distance?
Réponse 3 :	Dans la mesure où la formation doit être offerte à des personnes situées dans cinq fuseaux horaires différents et leur permettre de progresser à leur propre rythme, les séances en direct ne sont pas prises en considération.
Modification 2	La date de fin de la demande de soumissions est par la présente étendue à: 14h00 HAE le 19 juillet 2022
Question 4 :	Si un soumissionnaire n'est pas canadien, le Canada tiendra-t-il compte du droit applicable à l'extérieur du Canada ou acceptera-t-il de ne pas se prononcer sur le droit applicable?
Réponse 4 :	Non.
Question 5 :	Le Canada peut-il confirmer que la durée initiale du contrat est d'un an?
Réponse 5 :	Oui, la durée initiale du contrat est d'un (1) an à compter de la date d'attribution du contrat.

Numéro	Questions/réponses/modifications
Question 6 :	Le Canada acceptera-t-il de signer un accord de non-divulgence avant que le soumissionnaire ne divulgue des renseignements sur d'autres clients ayant utilisé le service en ligne du soumissionnaire?
Réponse 6 :	Tous les évaluateurs sont tenus de signer et de soumettre à l'autorité contractante un accord de non-divulgence avant de recevoir les propositions techniques des fournisseurs.
Question 7 :	Critère OT 4 : Si le soumissionnaire n'élabore pas de matériel d'apprentissage et que tout le contenu est fourni dans le service en ligne, le Canada tiendra-t-il compte des précisions et des demandes d'exemption du soumissionnaire?
Réponse 7 :	Si le soumissionnaire peut démontrer clairement que tout le matériel d'apprentissage requis est disponible dans le cadre de son service en ligne, sa proposition sera considérée conforme pour le critère OT 4.
Question 8 :	Critères d'évaluation - OT 3 : Le Canada tiendra-t-il compte des précisions et des demandes d'exemption du soumissionnaire?
Réponse 8 :	Afin que sa proposition soit jugée conforme au critère OT 3, le soumissionnaire doit prouver clairement qu'il dispose de l'infrastructure et de la capacité nécessaires pour proposer des formations scientifiques en ligne à un minimum de 100 étudiants simultanément.
Question 9 :	En ce qui a trait aux critères d'évaluation relatifs à la formation, soit un minimum de cinq modules, dont chacun devrait prendre au moins deux (2) heures à réaliser, le Canada tiendra-t-il compte des précisions et des demandes d'exemption du soumissionnaire (diverses activités d'apprentissage de durée variable)?
Réponse 9 :	Une offre sera jugée non conforme si elle n'atteint pas le seuil de cinq modules d'au moins deux heures chacun pour les thèmes exigés pour les critères OT 6, OT 7 et OT 8.
Question 10 :	Section 6.7 - Paiement : Comme il s'agit d'un service par abonnement, le paiement est dû au début de la période de prestation du service. Le Canada tiendra-t-il compte des précisions et des demandes d'exemption du soumissionnaire?
Réponse 10 :	Se reporter au CCUA 2010C (2021-12-02), Conditions générales - Services (complexité moyenne) pour toutes les informations relatives à la facturation et au paiement.
Question 11 :	Clauses du contrat subséquent, 6.3.1 Conditions générales, référence 2010C (2021-12-02) : Si nous avons proposé des modifications appropriées pour le service d'abonnement que nous fournissons et que nous devons ajouter des conditions générales qui s'appliquent à l'utilisation de notre service, notre offre sera-t-elle considérée comme non conforme et écartée?
Réponse 11 :	La modification des conditions générales dans le cadre de la demande de propositions entraînera le rejet de la proposition.
Question 12 :	En ce qui a trait à la déclaration selon laquelle le Canada ne paiera que pour le nombre d'étudiants inscrits sur la liste annuelle des participants, nous fournissons l'accès au service en fonction du nom de l'utilisateur, et non en fonction du nombre de participants. Le Canada prendra-t-il en considération les précisions et la demande d'exemption du soumissionnaire?
Réponse 12 :	La formation en ligne à rythme libre doit être évolutive, permettant au Canada de ne payer que pour le nombre d'étudiants inscrits dans la liste annuelle des participants.

Numéro	Questions/réponses/modifications
Question 13 :	En ce qui concerne la déclaration selon laquelle le remplacement d'un maximum de cinq (5) étudiants inscrits dans la liste des participants qui n'ont pas terminé plus de 10 % de leur formation au cours d'une année contractuelle n'entraîne aucun coût supplémentaire, Le Canada tiendra-t-il compte des précisions et de la demande d'exemption du soumissionnaire?
Réponse 13 :	L'environnement technique de l'entrepreneur doit permettre au responsable technique de remplacer sans frais supplémentaires jusqu'à cinq (5) étudiants inscrits dans la liste des participants qui n'ont pas terminé plus de 10 % de leur formation au cours d'une année contractuelle.
Question 14 :	En ce qui a trait à la déclaration selon laquelle tous les cours et le matériel doivent être présentés en anglais, le Canada tiendra-t-il compte des précisions et de la demande d'exemption du soumissionnaire étant donné que le contenu est principalement en anglais, mais que certains éléments sont également disponibles dans d'autres langues?
Réponse 14 :	Au minimum, tous les sujets énumérés dans les critères OT 6, OT 7 et OT 8 doivent être présentés en anglais.
Question 15 :	Annexe « B » - Base de paiement - En ce qui a trait à la déclaration relative au nombre « estimé » d'étudiants, si le prix fourni au Canada est établi en fonction du nombre d'utilisateurs ayant accès au service en ligne (et non comme une estimation) et que le prix comprend tous les frais, à l'exclusion des droits applicables, de la TPS/TVH et des taxes d'accise, cette exception nous empêchera-t-elle de participer au processus de demande de propositions?
Réponse 15 :	Les soumissionnaires doivent remplir la pièce jointe 1 de la partie 3, barème de prix, et la soumettre avec leur offre. Étant donné que le Canada demande une formation en ligne autogérée pour un maximum de 100 personnes, la base de paiement doit refléter le coût total estimé pour le nombre maximum d'étudiants dans une année de contrat.
Question 16 :	Comme les soumissionnaires présenteront leurs propositions par courriel, le Canada peut-il confirmer que les instructions relatives au format et les considérations environnementales ne s'appliquent pas?
Réponse 16 :	Les considérations environnementales telles que définies dans la demande de propositions ne s'appliquent pas.
Modification 3 :	La date de fin de la demande de soumissions est par la présente étendue à: 14h00 HAE le 9 août 2022